



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Instituteurs

Question écrite n° 2188

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'intégration des instituteurs du premier degré dans le corps des professeurs des écoles créé en 1989. Un ralentissement du nombre annuel des intégrations entraînerait une disparité chez les enseignants au regard de leur statut, situation qui serait nuisible au fonctionnement de nos écoles. Il lui demande s'il envisage une intégration rapide dans le corps des professeurs des écoles de tous les instituteurs du premier degré et de bien vouloir lui préciser le calendrier d'exécution de ce dispositif.

Texte de la réponse

La constitution initiale du nouveau corps des professeurs des écoles s'est faite depuis septembre 1990 exclusivement par l'intégration d'instituteurs inscrits sur des listes d'aptitudes départementales. A partir de septembre 1993, les instituteurs ont en plus de la liste d'aptitude la possibilité d'accéder directement au corps des professeurs des écoles par la voie du concours interne qui leur est réservé. Par ailleurs, ceux qui sont titulaires d'une licence ont la possibilité de passer le concours externe. L'intégration des instituteurs dans le nouveau corps s'effectuera progressivement. Il n'est pas possible de prévoir, dès à présent, la date d'achèvement du processus, compte tenu notamment de l'importance des effectifs et de la diversité des situations administratives particulières - les instituteurs n'ayant pas toujours intérêt à solliciter rapidement leur intégration dans le corps des professeurs des écoles. En tout état de cause, la transformation des emplois d'instituteurs en emplois de professeurs des écoles implique un coût budgétaire qu'il est difficile d'augmenter actuellement.

Données clés

Auteur : [M. Balligand Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2188

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1610

Réponse publiée le : 2 août 1993, page 2336